

STAGE DE FORMATION FSU

AVENIR DE L'ÉCOLE

JEUDI 3 MAI 2018 de 9h à 16h30

Nîmes (Lycée Philippe Lamour)

en présence de Paul DEVIN,

Secrétaire Général du SNPI-FSU

Public concerné : Enseignants dans les écoles, les établissements du second degré ou de l'enseignement supérieur, personnels des services administratifs ou sociaux, infirmières EN, personnels de vie scolaire. Syndiqués ou non syndiqués.

Attention, délais à respecter : l'imprimé de demande de congé pour formation syndicale doit être déposé par voie hiérarchique au moins **30 jours avant le stage, soit le 3 avril 2018 dernier délai : sur ARENA choisir motif formation syndicale**

Depuis de nombreuses années, la réflexion sur l'avenir de l'école et des enseignements, est menée principalement sous le dogme des restrictions budgétaires, de la diminution du nombre d'enseignants et du nombre d'heures d'enseignement, et en refusant d'ouvrir la formation continue aux enseignants. Le stage « Avenir de l'École » propose une journée d'échange entre tous les collègues, enseignants du 1^{er} et du 2nd degré, personnels d'éducation, personnels non enseignants ... Il se déroulera sous forme d'ateliers de réflexion qui pourront s'organiser autour des propositions suivantes :

- 1) Rapport de l'école aux territoires (carte scolaire, mixité sociale, ruralité)
- 2) Orientation, formations et parcours scolaires, réforme du baccalauréat
- 3) Évaluations et compétences, LSU, place des programmes
- 4) Public / Privé, enseignement sous et hors contrat

La liste des ateliers proposés pourra évoluer en fonction du nombre de participants.

La formation syndicale : un droit individuel

Le droit existe ; il est fait pour être utilisé !

Le droit à formation syndicale est reconnu individuellement à tous les personnels, titulaires ou non.

Règles générales

- Tout fonctionnaire (titulaire, stagiaire ou auxiliaire) en activité a individuellement droit à un congé d'une durée maximale de 12 jours ouvrables par an.
- Ce congé ne peut être accordé que pour suivre un stage ou une session dans un des centres ou instituts qui figurent sur une liste d'agrément. **Tous les stages de formation syndicale organisés par la FSU ouvrent droit à ce congé.**
- Le traitement est maintenu pendant la durée du congé pour formation syndicale.
- Le congé peut être utilisé pour plusieurs sessions de formation durant la même année scolaire à condition de ne pas dépasser en cumul les 12 jours autorisés pour l'année. Pour nos catégories de personnels, l'année de référence est l'année scolaire.
- Pour obtenir un congé de formation syndicale, il faut se connecter au portail AREna et faire une demande en choisissant formation syndicale. Une non-réponse dans les 15 jours vaut acceptation. **Attention saisir sa demande avant le 3 avril (1 mois avant).**

En cas de difficulté avec la hiérarchie, prendre contact avec la section départementale FSU, organisatrice du stage.

STAGE «AVENIR DE L'ÉCOLE»

Bulletin d'inscription à renvoyer à :

SNUipp 30 - 26 bis Rue Becdelièvre - 30900 NIMES ou par mail à snuipp30@snuipp.fr: n'oubliez pas de nous mentionner dans le mail toutes les informations demandées ci-dessous.

NOM Prénom :

Fonction et établissement :

Syndiqué(e) : oui – non

Participera au stage de formation syndicale « Avenir de l'École » jeudi 3 mai 2018 à Nîmes (lycée Philippe Lamour, 36 rue de l'Occitanie, 30000 NIMES)

souhaite prendre le repas sur place (participation de 5€ pour les non syndiqués)

Les frais de déplacement seront remboursés aux adhérents.

(Facultatif) Un thème que je souhaiterais voir aborder :



